

## Article La Montagne – 2 mai 2014

Pour suivre l'actualité du vote blanc, vous pouvez suivre notre [page de rassemblement des articles](#). Nous avons choisi de publier cet article qui explique assez bien la problématique.

LA MONTAGNE VENDREDI 2 MAI 2014 39



# Élections européennes

**NOUVEAUTÉ** ■ Le scrutin du 25 mai reconnaîtra pour la première fois le vote blanc, mais sans le laisser influencer

## A l'épreuve du bulletin blanc

La loi reconnaissant le vote blanc, adoptée en février dernier mais en vigueur seulement depuis le 1<sup>er</sup> avril, sera éternisée lors des élections européennes. Un vote blanc qui a même ses candidats !

Florence Chédotal  
florence.chedotal@centrefrance.com

« Vous aussi, vous souffrez de troubles de l'élection ? Ne restez plus isolé [...] Une solution existe : le vote blanc ». Plutôt accrocheur comme campagne de com... Les « Citoyens du vote blanc » font leur chemin, et plutôt mieux que ce qu'ils espéraient. Ils projetaient cinq listes en vue des élections européennes du 25 mai, ils sont sur le point d'en déposer sept, s'assurant ainsi une présence dans toutes les circonscriptions métropolitaines.

### « Rien n'a changé ! »

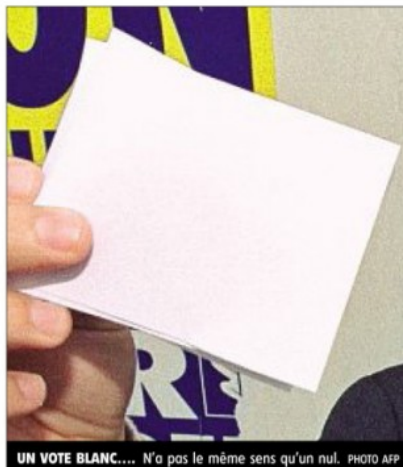
Suite à l'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril dernier de la loi votée par le Parlement le 21 février, sur une proposition de centristes de l'UDI, le scrutin européen sera le premier à éterniser la nouvelle prise en considération du vote blanc. Depuis 1852, ce dernier était assimilé au vote nul. Dorénavant, les

bulletins blancs seront décomptés séparément des bulletins nuls et annexés en tant que tel au procès-verbal dressé dans les bureaux de vote.

Mais pas de révolution pour autant, car ces bulletins blancs ne seront pas pris en compte dans les suffrages exprimés et n'auront donc aucune influence sur les résultats. Cette reconnaissance ne viendra pas jouer les trouble-fête dans les seuils électoraux nécessaires pour atteindre la majorité absolue ou se maintenir au second tour.

Un « non-événement » donc pour Stéphane Guyot. Fondateur en avril 2010 du Parti du vote blanc et tête de liste « Citoyens du vote blanc » en Ile-de-France, il est loin de crier victoire : « Rien n'a changé en réalité. Et pour cause ! Les parlementaires ne vont pas scier la branche sur laquelle ils sont assis ».

C'est que leur légitimité pourrait en prendre un



UN VOTE BLANC... N'a pas le même sens qu'un nul. PHOTO AFP

### Vote blanc, vote nul et abstention

Attention à ne pas tout mettre dans le même panier, même si au final le vote blanc, le vote nul comme l'abstention ne rentrent pas dans les suffrages exprimés :

- Le **vote nul** relève souvent d'une erreur de manipulation, même s'il peut arriver que ce soit un acte volontaire, par désir de marquer une opposition. Il s'agit de bulletins qui ne peuvent pas être comptabilisés car déchirés, raturés ou annotés, non conformes donc. Même sort pour les enveloppes qui contiennent plusieurs bulletins ou celles qui renferment autre chose qu'un bulletin officiel.

- Le **vote blanc** consiste à glisser un bulletin blanc, dépourvu de tout nom de candidat, dans l'enveloppe, ou à la laisser vide. Le citoyen marque ainsi sa volonté de faire son devoir, mais conteste les choix proposés.

- L'**abstention**, au cœur des débats ces dernières années, consiste à ne pas participer à un scrutin. Elle peut résulter d'un désintérêt pur et simple pour la vie politique, comme relever d'une volonté de contestation.

coup. Car au petit jeu des pourcentages, trop de votes blancs comptabilisés pourraient faire dangereusement chuter les scores des « élus ». Un détail : la présidentielle de 2012 n'aurait pas connu de vainqueur si on avait comptabilisé les votes blancs, la majorité absolue n'ayant pas été atteinte...

L'idée de Stéphane Guyot, ex-agent immobilier reconverti en fleuriste, est d'« exercer une influence ». Proposer des listes du vote blanc est un moyen détourné pour que les bulletins (faussement) blancs soient comptabilisés. « Ce n'est pas un programme, c'est un outil démocratique », précise ce Parisien âgé de 45 ans.

aux idées du FN en ont parfaitement le droit », mais il juge qu'une partie de cet électoral « exprime juste un rejet » des autres propositions.

Lors de l'adoption de la loi reconnaissant le vote blanc, en février, la sénatrice écologiste Hélène Li-pietz espérait qu'elle permettrait de canaliser le vote contestataire : « Mieux vaut voter blanc que bleu marine ».

### Et si un candidat « blanc » était élu ?

« Des listes du vote blanc se mettent en place en Espagne, au Portugal, en Allemagne, en Irlande... », liste Stéphane Guyot. Les candidats ont d'ailleurs prévu de se retrouver samedi 10 mai au Parlement européen, à Bruxelles, pour échanger.

Et si jamais l'un de ces candidats blancs venait à être élu ? « Il irait siéger au Parlement pour y défendre une vraie reconnaissance du vote blanc et il voterait blanc sur les sujets de société pour conserver sa neutralité ».

Les candidats français du « blanc » s'engagent aussi dans une démarche démocratique en œuvrant pour le non-cumul des mandats, la levée d'immunité en cas de corruption, la transparence financière et les référendums locaux ! Blancs, mais pas sans opinion... ■

### Une tentative pour canaliser le vote contestataire

« Notre participation aux élections européennes vise à donner aux citoyens la possibilité d'exprimer une insatisfaction et de dire "Non, je ne m'y retrouve pas dans les choix proposés", sans être condamnés à voter par défaut. C'est aussi bien entendu lutter contre l'abstention et le vote sanction qui profite aux extrêmes ».

Stéphane Guyot précise que « ceux qui adhèrent



« Les parlementaires ne vont pas scier la branche sur laquelle ils sont assis ! »

STÉPHANE GUYOT. Tête de liste « Citoyens du vote blanc » en Ile-de-France

Site. [www.parti-du-vote-blanc.fr](http://www.parti-du-vote-blanc.fr)

Cliquez sur l'article pour l'agrandir